

Le portrait du mois



Victoria GAGNIERE
Comptable Locative
RHONE SAONE HABITAT

Quel est votre parcours ?

D'origine ukrainienne, je suis arrivée en France en 2008 pour poursuivre mes études. J'ai obtenu mon diplôme en Finance et en Informatique Décisionnelle et Statistique. Après plusieurs expériences, j'ai rejoint la Coopérative fin mai 2023.

Quel est votre rôle ?

Je fais le lien entre les locataires, la CAF, les syndicats, les propriétaires et les fournisseurs concernant la répartition des charges courantes, les paiements de travaux, les règlements de loyers, les révisions, etc. . .

Avez-vous une journée type ?

Je n'ai pas de journée type et étant depuis peu en poste, j'ai des formations, de nouvelles procédures à assimiler tout en gérant les aléas du quotidien !

Assurance habitation : c'est une obligation !

Souscrire une assurance habitation est obligatoire pour un locataire, en vertu de l'article 7 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 relative aux rapports locatifs. Il doit en effet remettre une attestation d'assurance :

A son entrée
dans le bien



chaque année pour
justifier que le bien est
toujours assuré.

Dans le cas où d'importants dommages touchent votre logement, l'assurance habitation vous permet de couvrir les frais liés aux **réparations immobilières** mais aussi vos **biens mobiliers endommagés ou perdus**. En cas d'événement affectant un logement voisin comme un dégât des eaux, ce contrat couvre également **votre responsabilité d'occupant** et prend en charge les **dommages accidentels corporels et matériels causés aux tiers**.

Pensez y ! vous devez justifier de son renouvellement chaque année en nous transmettant votre attestation d'assurance en cours de validité

par courrier à **RHONE SAONE HABITAT - 10 avenue des canuts 69120 Vaulx en Velin**
Ou

par mail : contact@rhonsaonehabitat.fr / b.sommacal@rhonsaonehabitat.fr



Le conseil éco-geste

Les éco-gestes à appliquer l'été !

1

Je préfère une **douche tiède voire froide** qui consomme moins d'énergie ! 😊

2

J'installe plutôt un **ventilateur** qu'une clim qui consomme 20 fois plus ! 😊

3

Je pars en weekend ? Alors j'**éteins tous mes appareils électroniques**. 😊



Zoom sur le FSL : une aide destinée aux locataires

Le FSL, ou Fond de Solidarité pour le logement est une aide financière accordée par la Métropole de Lyon. Elle est destinée aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses de leur logement (loyer, charges, factures d'énergie...)

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de cette aide :



Rendez-vous sur le site de la Métropole de Lyon :
www.grandlyon.com/services/aides-fonds-solidarite-logement



Adressez-vous à la Maison de la Métropole la plus proche de chez vous.

Au fait, c'est quoi la CALEOL ?

Commission d'Attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements

Composition

En application de l'article R 441-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, chaque CALEOL est composée de 6 membres, dont l'un en qualité de représentant des locataires.

A ce titre nous souhaitons la bienvenue à Mme Gaillard, locataire RHONE SAONE HABITAT, qui assure, depuis le mois de juin, la représentation des locataires en CALEOL.

Le processus d'attribution

2. L'instruction des dossiers

L'attribution se fait sous conditions de ressources, dans le respect de plafonds, fixés par arrêté, et liés à la composition du ménage, et à la catégorie de logements (par type de financements – PLAI/PLUS/PLS).

4. La décision

Pour chaque dossier examiné, la CALEOL exerce sa mission d'attribution dans le respect des priorités nationales et locales.

1. La demande et son enregistrement

Le processus débute par une demande qui fait obligatoirement l'objet d'un enregistrement assorti de la délivrance d'un numéro unique.

L'enregistrement peut se faire auprès d'un « guichet enregistreur » (principalement les organismes HLM, mais aussi les collectivités), ou par le demandeur sur Internet (<https://www.demande-logement-social.gouv.fr>).

3. L'examen en CALEOL

Elle examine, pour un logement, au moins trois candidatures. Chaque dossier de candidature fait l'objet d'une présentation individuelle. La CALEOL connaît ainsi la composition du ménage, le niveau et la structure de leurs ressources (type de contrat, détail des prestations sociales...)

LANCEMENT COMMERCIAL ! LE SOLANUM • Bron

T2 à partir de 167.000€*

T3 à partir de 216.000€*

T4 à partir de 246.000€*

T5 à partir de 325.000€*

TVA 5,5%
Sous conditions
de ressources

CONTACTEZ-NOUS AU

04.26.59.05.23

www.rhonesaonehabitat.fr

Prix valables pour le T2 lot C1.13, le T3 lot C1.11, le T4 lot C1.24 et le T5 lot C2.11, sous conditions de ressources et d'achat en résidence principale, garage compris